

OFFRE D'EMPLOI : FOREURS / FOREUSES

Affaiblissements préventifs du couvert de glace



Description de la tâche

- Forage du couvert de glace selon le plan, à l'aide d'une tarière, en équipe de deux.
- Date et lieu des secteurs à affaiblir sont confirmés un à deux jours à l'avance.
- Pour leur confort, les foreurs sont invités à se présenter avec un coéquipier de taille et de forme physique similaires. Les foreurs seuls seront jumelés.

Profil recherché

- Capacité d'adaptation aux diverses conditions météorologiques et au travail extérieur.
- Bonne forme physique et ponctuel ++.
- Facilité à suivre les consignes et à s'adapter aux diverses situations et conditions ++.
- Flexibilité (horaire).

L'entreprise fournit

- Veste de flottaison - Bouchons pour oreilles - Collations et eau en matinée et en après-midi
- Possibilité de nuit à l'hôtel, pour certains secteurs, au frais de l'entreprise.

Conditions de travail, le foreur doit prévoir

- Vêtements et accessoires chauds et imperméables obligatoires.
- Vêtements de rechange.
- Bottes chaudes en caoutchouc (à cap d'acier de préférence).
- Tous les repas aux frais du foreur (lunch du midi obligatoire).
- Covoiturage obligatoire (frais de km remboursés 0,40\$/km¹).
- Emploi temporaire², approximativement dix (10) jours de forages pour 2019.
- Affaiblissements prévus entre le 18 février et le 25 mars 2019, date à confirmer.
- Déplacements possibles (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie, Lanaudière).
- Salaire de 19\$/h.
- Trente minutes de dîner non rémunérées.

Début de l'emploi

- Dès que les conditions météorologiques et hydrologiques seront réunies.

Soumettre votre candidature en cliquant sur le lien suivant :
[Formulaire d'inscription des foreurs/foreuses](#)

Pour information :

Mélanie Marois
mmarois@hydrometeo.net / 450 755-4635

¹ Selon la charte de Transport Québec, en fonction de la politique de l'entreprise.

² Assujetti aux obligations fiscales en vigueur (employeur/employé).